



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

## MOTION

Luxembourg, le 14 octobre 2021  
Dépôt : Laurent Mosar  
Groupe politique CSV

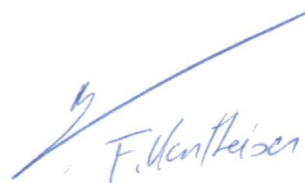
La Chambre des Député(e)s,

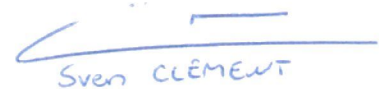
- Considérant que POST Luxembourg est un établissement public dont l'actionnaire unique est l'État luxembourgeois ;
- Rappelant que lors de la présentation début octobre de sa nouvelle offre de services bancaires avec une nouvelle grille tarifaire des services financiers, POST Luxembourg a annoncé vouloir appliquer à partir du 10 janvier 2022 des taux d'intérêts négatifs de -0,5% pour les dépôts supérieurs à 250.000 euros pour les clients particuliers et professionnels ;
- Bien consciente que cette adaptation de la nouvelle grille tarifaire des services financiers s'explique par un environnement persistant des taux d'intérêts négatifs ;
- Rappelant que pendant de longues années, les fonctionnaires ont toujours dû disposer d'un compte courant chez POST Luxembourg (CCP) pour recevoir leur rémunération et que les communes y ont reçu leur dotation budgétaire ;
- Considérant que même si ce dispositif a été aboli entre-temps, les clients particuliers et professionnels ne devraient pas devoir payer de taux d'intérêts négatifs sur leur épargne ;

Invite le Gouvernement

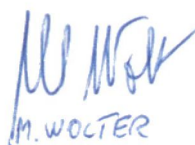
- À inviter POST Luxembourg à suspendre la décision d'introduire des taux d'intérêts négatifs pour les dépôts supérieurs à 250.000 euros.

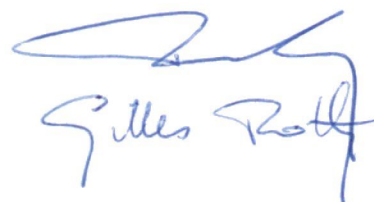
L. MOSAR

  
F. Kuntzeisen

  
Sven CLEMENT



  
M. WOLTER

  
Gilles Roth